

**CONVENTION COLLECTIVE DU 18 AVRIL 2002**

**AVENANT N° 5 - 2003**

**POUR**

La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)

Et

Le Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA)

D'une part

**POUR**

La Fédération Santé Sociaux CFTC

Et

La Fédération des services de Santé et des Services de Santé Sociaux CFDT

Et

La Fédération Française de la Santé et de la Médecine et de l'Action Sociale CFE-CGC

Et

La Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé FO

Et

La Fédération Santé Action Sociale CGT

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit .

**ARTICLE I**

Dans l'article 84-1 – Incapacité temporaire totale de travail – Maladie de longue durée, le paragraphe commençant par « *Pour les salariés non cadres et cadres...* » et terminant par « *incapacité temporaire indemnisée par la sécurité sociale* » est abrogé et est remplacé par un paragraphe rédigé ainsi qu'il suit :

« *Pour les salariés non cadres et cadres, ceux-ci percevront :*

*100% de la rémunération nette qu'ils auraient perçue s'ils avaient travaillé pendant la période d'incapacité de travail et ce durant toute l'incapacité temporaire indemnisée par la sécurité sociale* ».

## **ARTICLE II – Date d’effet**

Le présent avenant s’appliquera à la date d’effet de la convention collective pour les adhérents aux organisations patronales signataires dudit avenant, et à la date d’extension pour les autres.

Fait à Paris le 24 avril 2003, en autant d’exemplaires que de parties, plus les exemplaires nécessaires au dépôt légal.

### **POUR**

La Fédération de l’hospitalisation privée (FHP)

Et

Le Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA)

D’une part

### **POUR**

La Fédération Santé Sociaux CFTC

Et

La Fédération des services de Santé et des Services de Santé Sociaux CFDT

Et

La Fédération Française de la Santé et de la Médecine et de l’Action Sociale CFE-CGC

Et

La Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé FO

Et

La Fédération Santé Action Sociale CGT

D’autre part